JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENT	rs	TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
Un an	6 mois	•	Prix au numéro de l'année courante500F Prix au numéro des années précédentes600F
Mali20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétéemoitié prix	
			Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique35.000 F	17.500 F		doivent être adressées au Sécrétariat Général
			du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de
Frais d'expédition13.000 F			la date de paiement de leur montant. Les abon- nements sont payables d'avance.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

08	août 2018-Décret n°2018-0651/P-RM portant
	nomination d'un Chargé de mission au Cabinet
	du Ministre de la Jeunesse et de la Construction
	citoyenne
	Décret n°2018-0652/P-RM portant abrogation de
	décrets portant nomination au Ministère des
	Affaires étrangères et de la Coopération
	internationalep.1422
	-
	Décret n°2018-0653/P-RM portant allocation
	d'une indemnité spéciale au personnel des services
	du Ministère chargé de la Fonction
	publique p.1423
	1 1

08 ao	oût 2018-Décret n°2018-0654/P-RM fixant le cadre
	organique de l'Ambassade du Mali à
	Alger
Décr	et n°2018-0655/P-RM fixant les modalités de
	participation de l'Etat au capital social de la
	Société de la Mine de FEKOLA-SAp.1426
	Décret n° 2018-0656/P-RM fixant l'organisation
	et les modalités de fonctionnement de la Chambre
	des Mines du Malip.1426
	Décret n°2018-0657/P-RM portant approbation
	de la Politique nationale domaniale et
	foncière
	-
	Décret n°2018-0658/P-RM portant approbation
	du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de

Mopti et environs......p.1432

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Annonces et communications.....p.1453

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



DECRET N°2018-0651/P-RM DU 08 AOUT 2018 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution:

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Madame **Sokonassa DIOUARA**, Sociologue, est nommée **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de la Jeunesse et de la Construction citoyenne.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de la Jeunesse et de la Construction citoyenne,

Amadou KOITA

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

DECRET N°2018-0652/P-RM DU 08 AOUT 2018 PORTANT ABROGATION DE DECRETS PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Les dispositions des décrets ci-après sont abrogées :

- n°2013-633/P-RM du 1er août 2013 portant nomination dans les Missions diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne Monsieur **Seydou DJIRE**, NMle 375-23.B, Professeur principal de l'Enseignement secondaire, en qualité de **Troisième Conseiller** à l'Ambassade du Mali à **Brazzaville**, Monsieur **Seydou DIAKITE**, N°Mle 449-46.C, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Premier Conseiller** à l'Ambassade du Mali à **Niamey** et de Monsieur **Missa TRAORE**, N°Mle 744-73.T, Conseiller des Affaires étrangères, en qualité de **Consul général** au Consulat général du Mali à **Abidjan**;
- n°2014-0891/P-RM du 12 décembre 2014 portant nomination dans les Missions diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne Monsieur **Amadou Thierno N'DIAYE**, N°Mle 372-25.D, Conseiller des Affaires étrangères, en

qualité de **Premier Conseiller** à l'Ambassade du Mali à **Nouakchott** ;

- n°2017-0028/P-RM du 30 janvier 2017 portant nomination de Secrétaires Agents Comptables dans les Missions diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne Madame **DIARRA Kadiatou Sadou CISSE**, N°Mle 950-90.M, Inspecteur du Trésor, **Ambassade** du Mali à **Rabat** (Maroc), Monsieur **N'Golo COULIBALY**, N°Mle 787-56.Z, Inspecteur des Finances, **Ambassade** du Mali à **Tripoli** (Libye), Monsieur **Badian SOUMANO**, N°Mle 761-75.W, Contrôleur du Trésor, **Consulat** du Mali à **Abidjan** (Côte d'Ivoire) et Monsieur **Bocar SOW**, N°Mle 481-56.N, Inspecteur du Trésor, **Consulat** du Mali à **Douala** (Cameroun).

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2018-0653/P-RM DU 08 AOUT 2018 PORTANT ALLOCATION D'UNE INDEMNITE SPECIALE AU PERSONNEL DES SERVICES DU MINISTERE CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'Ordonnance n°44/CMLN du 11 août 1975 fixant les principes généraux du régime des primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agent de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance $n^{\circ}09$ -007/P-RM du 04 mars 2009 portant création de la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel ;

Vu l'Ordonnance $n^\circ 09$ -008/P-RM du 04 mars 2009 portant création du Centre national des Concours de la Fonction publique ;

Vu l'Ordonnance n°09-010/P-RM du 04 mars 2009 portant création des Directions des Finances et du Matériel ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°09-307/PM-RM du 17 juin 2009 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{ex}: Il est alloué au personnel des services du ministère chargé de la Fonction publique une indemnité spéciale dont les montants sont fixés ainsi qu'il suit :

N°	Catégories	Montants
1	Catégorie A	50 000 F CFA
2	Catégorie B2	25 000 F CFA
3	Catégorie B1	15 000 F CFA
4	Catégorie C	10 000 F CFA
5	Contractuel	5 000 F CFA

<u>Article 2</u>: Le présent décret ne s'applique pas au personnel des services du Travail bénéficiant des avantages octroyés par un autre texte.

Article 3: Le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumevlou Boubève MAIGA

Le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions, <u>Madame DIARRA Raky TALLA</u>

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

DECRET N°2018-0654/P-RM DU 08 AOUT 2018 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE L'AMBASSADE DU MALI A ALGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°179/P-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 aout 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des Membres du Personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°04-098/P-RM du 31 mars 2004 portant Plan de carrière des fonctionnaires en service au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;

Vu le Décret n°2011-100/P-RM du 7 mars 2011 portant Statut particulier des fonctionnaires du cadre unique des Affaires étrangères ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

Article 1er: Le cadre organique de l'Ambassade du Mali à Alger est fixé comme suit :

AMBASSADE DU MALI A ALGER

STRUCTURES POSTES	CADRES CORPS	CAT.	E	FFEC	ΓIFS/A	NNEE	S
	Personnel diplomatiqu	<u>e</u>					
Ambassadeur	(Discrétionnaire)		1	1	1	1	1
Ministre Conseiller/ Premier Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères/ Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères	A	1	1	1	1	1
Deuxième Conseiller	Conseiller des Affaires étrangères/Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères/Administrateur civil/Administrateur des Ressources Humaines/Professeur/Magistrat /Inspecteur des Finances/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Attaché de Défense	Officier de l'Armée	A	1	1	1	1	1
Conseiller Culturel	Conseiller des Affaires étrangères/ Traducteur Interprète/ Professeur/ Administrateur des Arts et de la Culture	A	1	1	1	1	1

	Conseiller des Affaires						
	étrangères/Traducteur Interprète/Tous Fonctionnaires du Ministère des Affaires						
Conseiller consulaire	étrangères/Administrateur civil/ A 3 3		3	3	3		
	Administrateur des Ressources Humaines/Professeur/Magistrat/Officier						
	de Police						
	Inspecteur du Trésor/ Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services						
Secrétaire Agent	économiques/Inspecteur des Impôts/	A/B2/	,	,		1	1
comptable	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des	B1	1	1	1	1	1
	Finances/Contrôleur des Services économiques/Contrôleur des Impôts						
	Secrétaire des Affaires étrangères/						
Secrétaire d'Ambassade	Secrétaire d'administration/Attaché d'administration/Adjoint	B2/B1/ C	1	1	1	1	1
d Amoassauc	d'administration						
	Personnel d'appui	•					
Secrétaire particulière	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Secrétaire	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Traducteur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Agent de Protocole	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Assistant administratif	Contractuel	-	4	4	4	4	4
Chauffeur	Contractuel	-	5	5	5	5	5
Cuisinier	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Maître d'hôtel	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chargé de ménage	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Gardien	Contractuel	-	2	2	2	2	2
Huissier	Contractuel	-	1	1	1	1	1
TOTAL			32	32	32	32	32

<u>Article 2</u>: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

<u>Article 3</u>: Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u> Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale,

Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

Le ministre du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions, Madame DIARRA Raky TALLA DECRET N°2018-0655/P-RM DU 08 AOUT 2018 FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'ETAT AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE DE LA MINE DE FEKOLA-SA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

Vu la Loi n°92-002 du 27 février 1992 portant Code de Commerce en République ;

Vu la Loi n°2012-015 du 27 février 2012 portant Code minier en République du Mali ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000, modifiée, portant Code domanial et foncier ;

Vu l'Ordonnance n°2018-020/P-RM du 08 août 2018 autorisant la participation de l'Etat au capital social de la Société de la Mine de FEKOLA-SA;

Vu le Décret n°2012-311/P-RM du 21 juin 2012 fixant les modalités d'application de la Loi n°2012-015 du 27 février 2012 portant Code minier en République du Mali ;

Vu le Décret n°2012-490/PM-RM du 07 septembre 2012 portant approbation de la

Convention d'Etablissement-type pour la prospection, la recherche et l'exploitation des substances minérales ;

Vu le Décret n° 2014-0070/P-RM du 13 février 2014 portant attribution à la société SONGHOI RESOURCES SARL d'un Permis d'exploitation de l'or et des substances minérales du groupe 2 ;

Vu le Décret n° 2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Le présent décret fixe les modalités de participation de l'Etat au capital social de la Société de la Mine de FEKOLA, en abrégé, FEKOLA-SA.

<u>Article 2</u>: La participation de l'Etat au capital social de la Société de la Mine de FEKOLA est fixée comme suit :

- * 10% libres de toutes charges correspondant à des actions prioritaires. Ce pourcentage ne peut faire l'objet de dilution, même dans les cas d'augmentation de capital et donne droit au paiement à l'Etat de dividendes prioritaires.
- * 10% représentant la participation supplémentaire qui n'est pas prise en compte pour la détermination du montant des dividendes prioritaires. Le montant donnant droit à cette participation est à payer par les dividendes perçus par l'Etat conformément aux règles budgétaires.

<u>Article 3</u>: La représentation de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société de la Mine de FEKOLA est assurée par deux personnes physiques désignées par lettres adressées à la Société, l'une par le Ministre chargé des Mines et l'autre par celui chargé des Finances.

<u>Article 4</u>: Le Ministre des Mines et du Pétrole et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre des Mines et du Pétrole, Professeur Tiémoko SANGARE

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

DECRET N° 2018-0656/P-RM DU 08 AOUT 2018 FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DES MINES DU MALI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°96-032 du 12 juin 1996 portant statut général des établissements publics à caractère professionnel;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2018-021/P-RM du 08 août 2018 portant création de la Chambre des Mines du Mali ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>er: Le présent décret fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Chambre des Mines du Mali.

TITRE I: DE L'ORGANISATION

<u>Article 2</u>: Sont membres de la Chambre des Mines du Mali, les sociétés minières, les sous-traitants miniers et toutes personnes physiques ou morales se livrant habituellement à des activités minières et inscrites au registre de la Chambre des Mines du Mali.

L'inscription au registre de la Chambre des Mines du Mali est subordonnée au paiement des frais d'enregistrement dont les montants sont fixés par arrêté du ministre chargé des Mines.

Un arrêté du ministre chargé des Mines détermine les modalités d'inscription au registre de la Chambre des Mines du Mali.

<u>CHAPITRE I :</u> DES ORGANES DE LA CHAMBRE DES MINES DU MALI

Section I : De l'Assemblée consulaire

Sous-section 1: Des attributions

<u>Article 3</u>: L'Assemblée consulaire est l'organe délibérant de la Chambre des Mines du Mali. Elle se prononce sur toutes les questions intéressant la gestion, l'administration et, de façon générale, sur toutes les questions relatives à l'objet de la Chambre.

Elle est notamment chargée:

- d'élire les membres du Bureau ;
- d'adopter et de modifier le règlement intérieur ;
- d'adopter le budget ;
- d'adopter le programme d'activités ;
- d'examiner, d'adopter ou de modifier les comptes, les rapports de gestion et le montant des indemnités de session présentés par le Bureau.

Sous-section 2: De la composition

<u>Article 4</u>: L'Assemblée consulaire est composée de cent (100) membres titulaires et de cent (100) membres suppléants tous élus pour cinq (5) ans. Ils sont rééligibles.

Les membres suppléants ne peuvent siéger qu'en cas d'absence, d'empêchement, de décès, de démission ou de révocation du titulaire.

<u>Article 5</u>: Les membres de l'Assemblée consulaire sont repartis entre les secteurs de l'activité minière ainsi qu'il suit :

- Secteur Recherche-Exploitation industrielle: 35
- Secteur Artisanat minier y compris les comptoirs d'achat et les collecteurs : 30
- Secteur Sous-traitance minière : 16Secteur Matériaux de construction : 19

Les détails de la répartition des membres de l'Assemblée consulaire entre les Régions et le District de Bamako seront fixés par arrêté du ministre chargé des Mines.

<u>Article 6</u>: Le mandat de membre de l'Assemblée consulaire prend fin dans les cas suivants :

- la démission;
- le décès ;
- la révocation;
- la déchéance.

Sous-section 3 : Du régime électoral

<u>Article 7</u>: Sont électeurs, les membres de la Chambre des Mines du Mali inscrits sur les listes électorales relevant de leur secteur d'activités.

<u>Article 8</u>: Pour être électeurs, les personnes physiques doivent remplir les conditions ci-après :

- être immatriculées à la Chambre des Mines du Mali ;
- être âgées de dix-huit (18) ans au moins ;
- ne pas être sous le coup d'une incapacité, d'une déchéance ou d'une interdiction ;
- être à jour dans le paiement des impôts, taxes et cotisations.

<u>Article 9</u>: Pour être électeurs, les personnes morales doivent :

- être immatriculées à la Chambre des Mines du Mali ;
- être titulaires d'un titre minier en cours de validité ou avoir un contrat de sous-traitance avec une société minière ;
- être à jour dans le paiement de leurs impôts, taxes et/ou cotisations ;
- ne pas être sous le coup d'une incapacité juridique.

Article 10: Sont éligibles aux fonctions de membres de l'Assemblée consulaire, les électeurs de nationalité malienne âgés d'au moins 25 ans, exerçant une profession en lien avec l'activité minière depuis au moins cinq (5) ans et jouissant d'une bonne moralité.

<u>Article 11</u>: Les personnes physiques et les représentants des personnes morales ne sont éligibles que si la résidence ou le siège desdites personnes se trouve au Mali.

<u>Article 12</u>: La qualité d'électeur et l'éligibilité à la Chambre des Mines du Mali se perdent par suite d'incapacité, de déchéance ou d'interdiction, conformément aux dispositions législatives et règlementaires.

<u>Article 13</u>: Au moins, quatre mois avant l'expiration du mandat des membres de l'Assemblée consulaire, le ministre de tutelle prend un arrêté fixant le jour ainsi que les heures d'ouverture et de clôture du scrutin.

L'arrêté fixe le nombre des sièges des membres de l'Assemblée consulaire par Région et par secteur.

Article 14: Les listes électorales sont établies ou révisées par une Commission administrative créée par décision du ministre chargé des Mines. La Commission administrative est présidée par le Gouverneur de Région ou du District et comprend :

- un représentant du ministère chargé des Mines ;
- un représentant de l'administration fiscale ;
- un représentant du Conseil régional ;

Une décision du ministre des Mines fixe la liste nominative des membres de la Commission administrative. Une décision du Gouverneur de Région détermine le siège de la Commission administrative.

Les listes électorales sont établies par secteur d'activité représenté dans chaque Région et dans le District de Bamako.

<u>Article 15</u>: Dès la publication de l'arrêté de convocation du collège électoral, toutes les personnes remplissant les conditions pour être électeurs doivent demander leur inscription et s'assurer qu'elles figurent sur la liste électorale de leur circonscription.

Les listes électorales sont définitivement arrêtées, au plus tard, soixante jours avant le scrutin.

<u>Article 16</u>: Les listes électorales arrêtées et le procèsverbal de la réunion de la Commission administrative sont acheminés, sans délai, au ministre de tutelle.

Un exemplaire de chaque liste est affiché ou tenu à la disposition des intéressés par les soins du Gouverneur.

Les réclamations sont reçues par la Commission administrative qui est tenue de statuer dans un délai de trois (03) jours.

En cas de non satisfaction des réclamations, les intéressés disposent d'un délai de 02 jours pour saisir le juge civil qui doit statuer dans un délai de 08 jours en premier et dernier ressort.

<u>Article 17</u>: Les listes de candidature sont établies par secteur d'activité représenté dans chaque Région et dans le District de Bamako.

Article 18: Les personnes désireuses d'être membres de l'Assemblée consulaire doivent figurer sur les listes de candidature constituées à cet effet. Les listes de candidature dressées par Région-District et par secteur sont reçues par la Commission administrative.

<u>Article 19</u>: Les listes de candidature sont définitivement arrêtées, au plus tard, 30 jours avant la date du scrutin.

<u>Article 20</u>: Les dossiers de candidature sont composés comme suit :

- acte de naissance ou jugement supplétif ;
- récépissé d'inscription sur le registre de la Chambre des Mines du Mali ;
- certificat de résidence ;
- casier Judiciaire;
- quitus fiscal ou tout document faisant foi.

Les dossiers de candidature sont déposés en trois exemplaires dont :

- un exemplaire au ministère chargé des Mines ;
- un exemplaire au Gouvernorat de Région ou du District ;
- un exemplaire à la Commission administrative pour les besoins de l'affichage.

Article 21: Après la publication des candidatures, les intéressés disposent d'un délai de deux (02) jours pour saisir le juge civil qui doit statuer dans un délai de huit (08) jours, en premier et dernier ressort.

<u>Article 22</u>: Le scrutin se déroule un dimanche, au moins quinze jours, avant l'expiration du mandat de l'Assemblée consulaire sortante.

Il est créé dans chaque Région et dans le District de Bamako un bureau de vote présidé par le représentant du Gouverneur.

En cas de besoin, des bureaux de vote supplémentaires peuvent être créés par arrêté du ministre chargé des Mines.

La campagne électorale est ouverte le dixième jour qui précède le scrutin. Elle prend fin le jour précédant la veille du scrutin à minuit. <u>Article 23</u>: Les élections ont lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste, sauf cas de liste unique présentée pour un secteur.

<u>Article 24</u>: Après la clôture du scrutin, les membres du bureau procèdent, immédiatement et sur place, au dépouillement des votes et en dressent le procès-verbal en trois exemplaires. Une copie de la synthèse des résultats signée sur place par les membres du bureau de vote, est remise au représentant de chaque liste de candidats.

Un exemplaire du procès-verbal est adressé au ministre de tutelle par voie hiérarchique, un à la Chambre des Mines du Mali et le dernier au Gouverneur.

<u>Article 25</u>: Les résultats du scrutin sont proclamés par les Gouverneurs de Région et du District et publiés par voie d'affichage. Dans les quinze (15) jours suivant cette publication, tout électeur ou candidat peut contester la validité du scrutin devant la juridiction compétente.

En cas d'annulation, il sera procédé, dans les quinze (15) jours qui suivent, à de nouvelles élections dans les circonscriptions où le scrutin a été contesté.

Le ministre chargé des Mines procède à l'insertion de l'ensemble des résultats proclamés dans le Journal officiel.

<u>Article 26</u>: Les recours devant les juridictions ne sont pas suspensifs.

<u>Article 27</u>: La nouvelle Assemblée consulaire est installée dans les quinze (15) jours qui suivent la proclamation des résultats.

L'Assemblée consulaire sortante reste en fonction jusqu'à cette installation.

Section II: Du Bureau

Sous-section 1: Des attributions

<u>Article 28</u>: Sous réserve des pouvoirs expressément confiés à l'Assemblée consulaire, le Bureau dispose des pouvoirs les plus étendus en matière de gestion, sans préjudice des intérêts des membres de la Chambre des Mines du Mali.

A ce titre, il:

- dirige les activités de la Chambre des Mines du Mali, conformément aux dispositions des textes organiques et aux directives et orientations de l'Assemblée consulaire;
- tient et fait tenir les comptes de la Chambre des Mines du Mali et les présente à l'Assemblée consulaire ;
- prépare et convoque les réunions de l'Assemblée consulaire ;
- examine et applique les dispositions relatives au personnel ;

- veille à l'information et à la formation des membres de la Chambre des Mines du Mali ;
- donne suite à tout avis demandé par les pouvoirs publics dans le cadre des missions dévolues à la Chambre des Mines du Mali.

<u>Article 29</u>: Les fonctions de membre du Bureau sont gratuites.

Toutefois, les membres du bureau bénéficient d'une indemnité de session dont le montant est fixé par une délibération de l'Assemblée consulaire.

Dans le cadre de l'exercice de leur fonction, les frais engagés et dûment justifiés par les membres du Bureau à l'occasion de missions de la Chambre des Mines du Mali peuvent donner lieu à remboursement.

Sous-section 2: De la composition

<u>Article 30</u>: Après les élections et avant son installation solennelle, la nouvelle Assemblée consulaire élit en son sein les membres du Bureau pour la durée du mandat.

Le Bureau de la Chambre des Mines du Mali est composé comme suit :

- * un Président ;
- * quatre Vice-présidents ;
- * un Trésorier Général;
- * un Trésorier Général Adjoint ;
- * un Secrétaire aux Relations Extérieures ;
- * un Secrétaire à l'Information.

Nul ne peut être à la fois membre du Bureau de la Chambre des Mines du Mali et membre du Bureau d'une autre Chambre Consulaire.

<u>Article 31</u>: Le président du Bureau est le président de la Chambre des Mines du Mali. Il doit être de nationalité malienne.

<u>Article 32</u>: Les quatre (04) vice-présidents sont choisis en raison d'un vice-président par secteur prévu à l'article 5 du présent décret.

<u>Article 33</u>: Les attributions des membres du Bureau sont déterminées par le règlement intérieur.

Sous-section 3: Du mode d'élection

<u>Article 34</u>: La séance, au cours de laquelle le Bureau est élu, est présidée par le membre le plus âgé de la nouvelle Assemblée consulaire assisté, comme secrétaire, par le membre le plus jeune.

<u>Article 35</u>: Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret par les membres de l'Assemblée consulaire à l'exception des vice-présidents qui sont élus par les membres de l'Assemblée consulaire de leur secteur.

Les candidatures sont individuelles.

<u>Article 36</u>: Est déclaré élu à un poste donné, le candidat qui recueille le plus grand nombre de suffrages exprimés.

En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise à celui qui a exercé le plus grand nombre de mandats.

En cas d'égalité du nombre de mandats le candidat le plus âgé est déclaré élu.

<u>Article 37</u>: Les résultats du scrutin sont consignés dans le procès-verbal de séance.

Section III : Du Secrétaire général

<u>Article 38</u>: Le Secrétaire Général dirige, coordonne et anime l'ensemble des services de la Chambre des Mines du Mali et centralise leurs activités.

A ce titre, il assure le secrétariat de séance, prépare les réunions du Bureau, des commissions et les sessions de l'Assemblée Consulaire.

Il rédige les procès-verbaux, les comptes rendus des débats et les délibérations de l'Assemblée consulaire.

Il prépare le budget de la Chambre des Mines du Mali.

Au niveau de chaque délégation régionale et du District de Bamako, un secrétariat administratif assure l'exécution des tâches administratives courantes.

<u>Article 39</u>: Le Secrétaire général propose au Bureau une décision sur l'organisation et les modalités de fonctionnement des services du secrétariat général.

<u>CHAPITRE II</u>: DES DELEGATIONS REGIONALES ET DU DISTRICT DE BAMAKO

<u>Article 40</u>: La Chambre des Mines du Mali est représentée dans chaque Région et dans le District de Bamako par une Délégation Régionale.

<u>Article 41</u>: La Délégation Régionale est constituée par les membres de l'Assemblée consulaire élus dans la Région et dans le District de Bamako.

<u>Article 42</u>: Les Délégations Régionales et du District de Bamako élisent leur Bureau selon les mêmes modalités que le Bureau de la Chambre des Mines du Mali.

Ce Bureau comprend:

- * un Président :
- * un à trois vice-présidents selon le nombre de secteurs d'activités existants dans la circonscription ;
- * un Trésorier Général;
- * un Trésorier Général Adjoint;
- * un Secrétaire à l'Information.

Le Président et les vice-présidents seront issus de secteurs différents.

<u>Article 43</u>: En cas de besoin, les Délégations Régionales et celle du District de Bamako peuvent, selon les mêmes règles que l'Assemblée consulaire, constituer des commissions techniques chargées d'étudier des questions spécifiques.

Article 44: Les Présidents des Délégations Régionales et du District de Bamako représentent le Bureau et le Président de la Chambre des Mines du Mali dans les Régions et dans le District de Bamako. En cas de besoin, ils assistent de droit, avec voix consultative aux réunions du Bureau national

TITRE II: DU FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE I</u>: DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE CONSULAIRE

<u>Article 45</u>: L'Assemblée consulaire se réunit en session ordinaire tous les six (06) mois sur convocation du Président de la Chambre des Mines du Mali.

Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du Président de la Chambre, du ministre de tutelle ou à la demande d'au moins deux tiers de ses membres. Elle peut faire appel à toute personne extérieure en raison de sa compétence.

<u>Article 46</u>: L'Assemblée consulaire de la Chambre des Mines du Mali peut constituer en son sein des commissions de travail en vue de l'étude de questions spécifiques. Ces commissions se réunissent sur convocation de leurs présidents, à la demande du Président de la Chambre des Mines du Mali.

<u>CHAPITRE II</u>: DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU

<u>Article 47</u>: Le Bureau se réunit, une fois par mois, sur convocation de son Président.

Il peut se réunir chaque fois que de besoin sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

<u>Article 48</u>: Le remplacement d'un membre de l'Assemblée consulaire en cours de mandat est assuré par le candidat suppléant lors des dernières élections.

<u>CHAPITRE III</u>: DU FONCTIONNEMENT DES DELEGATIONS REGIONALES

<u>Article 49</u>: Les Délégations Régionales se réunissent en session ordinaire, tous les six (06) mois, sur convocation de leurs présidents.

Elles peuvent se réunir en session extraordinaire sur convocation de leurs présidents ou à la demande d'au moins un tiers de leurs membres en exercice.

TITRE III: DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

<u>Article 50</u>: Lorsque les élections n'ont pas lieu à terme échu, le mandat de l'Assemblée consulaire et du Bureau de la Chambre des Mines est prorogé par arrêté du ministre de tutelle pour une période maximale de six (06) mois.

A l'issue de ce délai, si l'élection n'a toujours pas lieu, il est institué un collège transitoire qui fait office de Bureau de la Chambre jusqu'à l'élection des membres de l'Assemblée consulaire. Pendant cette période, les pouvoirs de l'organe délibérant de la Chambre des Mines sont transférés au ministre de tutelle.

<u>Article 51</u>: La Chambre des Mines du Mali établit son règlement intérieur qui fixe les détails de son organisation et les modalités de son fonctionnement.

Article 52: A titre exceptionnel, les dispositions de l'article 10 ne s'appliquent pas aux candidats aux premières élections consécutives à l'adoption du présent décret, en ce qui concerne la durée requise dans l'exercice d'une profession minière.

<u>Article 53</u>: Toute disposition non précisée explicitement dans le présent décret, sera réglée par arrêté du Ministre de tutelle.

<u>Article 54</u>: Le présent décret abroge le Décret n°04-587/ P-RM du 23 décembre 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Chambre des Mines du Mali.

Article 55: Le ministre des Mines et du Pétrole, le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubeye MAIGA

Le ministre des Mines et du Pétrole, Professeur Tiémoko SANGARE

Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Mohamed Ag ERLAF

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u> DECRET N°2018-0657/P-RM DU 08 AOUT 2018 PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DOMANIALE ET FONCIERE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le Décret n°2016-0056/P-RM du 15 février 2016 fixant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des documents de politique nationale ;

Vu le Décret n°2016-0177/P-RM du 25 mars 2016 portant création du cadre institutionnel de la Réforme domaniale et foncière au Mali :

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

Statuant en conseil des ministres,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Sont approuvés la Politique nationale domaniale et foncière et le plan d'actions 2018-2022.

Article 2: Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population, le ministre de l'Elevage et de la Pêche, le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre, Soumeylou Boubèye MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Docteur Boubou CISSE</u>

Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Mohamed AG ERLAF Le ministre de l'Agriculture, Docteur Nango DEMBELE

Le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population,

Adama Tiémoko DIARRA

Le ministre de l'Elevage et de la Pêche, Madame KANÉ Rokia MAGUIRAGA

Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, <u>Madame KEITA Aïda M'BO</u>

DECRET N°2018-0658/P-RM DU 08 AOUT 2018 PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE MOPTI ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000, modifiée, portant Code domanial et foncier;

Vu le Décret n° 2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1</u>er: Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2018 à 2037, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Mopti et environs, annexé au présent décret.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est opposable à l'Etat, aux Collectivités territoriales et aux tiers opérant dans son périmètre.

<u>Article 2</u>: L'application du présent schéma directeur fait l'objet d'études de Plans d'Urbanisme sectoriels (P.U.S) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent pas modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Ce Schéma Directeur d'Urbanisme approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Mopti et environs.

<u>Article 3</u>: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°01-191/P-RM du 02 mai 2001 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Mopti et environs.

Article 4: Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre des Collectivités territoriales, le ministre du Développement local, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal official

Bamako, le 08 août 2018

Le Président de la République, <u>Ibrahim Boubacar KEITA</u>

Le Premier ministre, Soumeylou Boubève MAIGA

Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Cheick Sidya SISSOKO dit Kalifa

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,

<u>Mohamed AG ERLAF</u>

Le ministre des Collectivités territoriales, Alhassane AG HAMED MOUSSA

Le ministre du Développement local, Soumana Mory COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, Docteur Boubou CISSE

Le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Population,

Adama Tiémoko DIARRA



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRETE N°2018-2613/MESRS-SG DU 25 JUILLET 2018 FIXANT LA LISTE DES PROGRAMMES DE FORMATION HABILITES D'INSTITUTIONS PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

ARRETE:

ARTICLE 1^{er}: La liste des programmes de formation habilités d'institutions privées d'enseignement supérieur et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

Elite Internationale de Bamako (EIB)	Master: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion		
	Mention : Gestion Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion		

DUT: Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Gestion Logistique et Transport Licence Pro: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Gestion Logistique et Transport **Licence Pro:** Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Centre d'Etudes et de Formation en Mention: Gestion **Informatique et Bureautique (CEFIB)** Option: Sciences et Techniques Comptables et Financières Master: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité : Gestion Logistique et Transport Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité : Sciences et Techniques Comptables et Financières

Licence Pro: Domaine: Sciences et Technologies Sciences de la Terre et de Mention: L'Environnement Option: Energies Renouvelables et Efficacité Centre d'Ingénierie de Formation en Energétique Energie Développement **Durable** (CIFED) Licence Pro: Domaine: Sciences et Technologies Mention: Electronique, Electrotechnique, Automatique Option: Réseaux Electriques

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Informatique de Gestion

Centre de Perfectionnement et de Formation

Hôtelière (CPFH)

(CSUP-BAZO)

DUT:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing-Communication

DUT:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Hôtellerie-Tourisme

Complexe Scolaire et Universitaire Privé BAZO

Licence Pro:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Ressources Humaines

Licence Pro:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Logistique et Transport

Licence Pro:

Domaine: Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option: Génie Environnement

Master:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité : Comptabilité, Contrôle et Audit

Ecole Privée des Hautes Etudes en Santé Publique (EPHESP)

Master:

Domaine : Sciences de la Santé Santé Publique Mention:

Santé Publique Internationale Spécialité:

Master:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Economie

Spécialité: Management et évaluation des projets

Licence Pro:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

Complexe Universitaire Polytechnique Privé Balla TRAORE (CUPP-BALLAT)

Licence Pro:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Entreprises et

Administrations Licence Pro:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Informatique de Gestion

Licence Pro:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing-Communication

Ecole Expert Génie Informatique Supérieure	Licence Pro:
(EGI-SUP)	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Option: Logistique et Transport
	Licence Pro:
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Option : Marketing-Communication
	Licence Pro:
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
Ecole Spéciale Privée de Commerce, d'Administration et de l'Entrepreneuriat	Option : Gestion des Ressources Humaines
d'Administration et de l'Entrepreneuriat (ESCAE-P)	Licence Pro:
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Option: Informatique de Gestion
	Licence Pro :
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Option : Finances Comptabilité
	Licence Pro:
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Option: Marketing-Communication
	Licence Pro :
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Option : Informatique de Gestion
	Licence Pro :
	Domaine : Sciences et Technologies
Ecole Supérieure de Commerce - Mali (ESC-	Mention : Sciences de l'Ingénieur
Mali)	Option: Topographie
	Master :
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Spécialité : Management de Projets
	Master:
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Spécialité : Management et Administration des Entreprises
	Master:

	DUT:	
Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et	Domaine:	Sciences Economiques et de Gestion
de Comptabilité (ESGIC)	Mention:	Gestion
	Option:	Gestion des Ressources Humaines

Domaine:

Mention:

Spécialité :

Communication

Sciences de l'Homme et de la Société

Information et Communication

Médias, Information et

Commerce

(SUP'MANAGEMENT)

et

DUT: Domaine: Sciences et Technologies Mention: Sciences de l'Ingénieur Administration Système et Réseaux Option: Informatiques DUT: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Administration et Gestion des Option: Entreprises DUT: Ecole Supérieure de Management, de Domaine: Sciences et Technologies d'Informatique Mention: Sciences de l'Information, de 1' Audiovisuel et Multimédia Infographie Multimédia, Webdesign Option: et multimédia Licence Pro: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Gestion des Ressources Humaines

Sciences Economiques et de Gestion

Economie Internationale et

Economie

Développement

Licence Pro: Domaine: Sciences et Technologies Mention: Sciences de l'Ingénieur Option: Réseaux Informatiques et Télécommunication Ecole Supérieure des Sciences Politiques et Licence Pro: de Gestion Domaine: Sciences Economiques et de Gestion (ESPG) Mention: Gestion Option: Finance-Comptabilité Licence Pro: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Gestion des Ressources Humaines **Licence Pro:** Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Informatique de Gestion Ecole Supérieure Privée de Technologies Appliquées du Mali (APTECH-MALI) Licence Pro: Domaine: Sciences et Technologies Sciences pour l'Ingénieur Mention: Télécommunication Option:

Master: Domaine:

Mention:

Spécialité:

Licence Pro: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Secrétariat Assistant de Direction Master: Ecole Supérieure Privée de Technologies Domaine: Sciences et Technologies Appliquées du Mali (APTECH-MALI) Sciences pour l'Ingénieur Mention: Télécommunication Spécialité: Master: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité: Informatique de Gestion

DUT: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Ecole Supérieure Privée de Commerce et Gestion des Ressources Humaines Gestion (ESPCG) Licence Pro: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Gestion des Ressources Humaines

Master: Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention: Economie **Institut** de **Formation** Spécialité: Economie de l'Environnement pour le Développement **Economique** et Social (IDES) Master: Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité: Entrepreneuriat et Gestion des PME

DUT: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Gestion des Ressources Humaines Ecole Supérieure de Technologie et de Licence Pro: **Management (ESTM)** Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Gestion des Ressources Humaines Master: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité: Gestion des Ressources Humaines

Ecole Technique Privée d'Enseignement
Professionnel (ETPEP)

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion
Mention: Gestion
Option: Gestion des Ressources Humaines

	Licence Pro		
	Domaine :	Sciences et Technologies	
	Mention:	Sciences de l'Ingénieur	
	Option:	Réseaux Informatiques et	
Ecole Technique Privée	Télécommun		
d'Enseignement Professionnel	refecommun	leation	
(ETPEP)	Master :		
	Domaine :	Sciences Economiques et de Gestion	
	Mention:	Gestion	
	Spécialité :	Audit et Contrôle de Gestion	
	Master :		
	Domaine :	Sciences Economiques et de Gestion	
	Mention:	Gestion	
Institut des Hautes Etudes	Spécialité :	Gestion des Ressources Humaines	
Professionnelles	1		
(IHEP)	Master:		
	Domaine:	Sciences Economiques et de Gestion	
	Mention:	Gestion	
	Spécialité :	Management des projets	
	DUT:		
	Domaine:	Sciences Economiques et de Gestion	
	Mention:	Gestion	
	Option:	Logistique et Transport	
	DUT:		
	Donaine :	Sciences Economiques et de Gestion	
	Mention:	Gestion	
	Option:	Marketing-Communication	
	Option .	Warketing Communication	
	DUT:		
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion		
Fl- Tli Ci-i D-ii-	Mention : Ge		
Ecole Technique Supérieure Privée de Gestion - Soumatio	Option:	Hôtellerie-Tourisme	
DIAMOUTENE			
(ETSPG-SD)	DUT:		
(EISIG SE)	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion		
	Mention : Ge		
	Option : Fina	nce – Comptabilité	
	DUT:		
		ciences Economiques et de Gestion	
	Mention : Ge		
		rmatique de Gestion	
		•	
	DUT :		
		ciences Economiques et de Gestion	
	Mention : Ge		
		tion des Ressources Humaines	
	DUT:	Caiamana Francomianas et de Cartier	
	Domaine : Mention :	Sciences Economiques et de Gestion Gestion	
Institut International de	Option :	Secrétariat Assistant de Direction	
Management de Bamako	Орион .	Secretariat Assistant de Direction	
(IIM-BKO)	DUT:		
1 (11 V1-1)IX(<i>1)</i>			
(IIIVI-BKO)		Sciences Economiques et de Gestion	
(HW-BRO)	Domaine : Mention :	Sciences Economiques et de Gestion Gestion	
(IIVI-BKO)	Domaine:	<u>-</u>	

Licence Pro: Domaine: Sciences et Technologies Sciences de l'Ingénieur Mention: Réseaux Informatiques et Option: Télécommunication **Licence Pro:** Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Hôtellerie-Tourisme **Group Gemini Management International** (GMI) Licence Pro: Domaine: Sciences et Technologies Mention: Sciences de l'Ingénieur Energie et Développement Durable Option: Master: Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité : Stratégie et Management de la Communication

DUT: Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Informatique de Gestion Institut Consulaire d'Etudes et de Domaine: Sciences Economiques et de Gestion **Formation (INCEF)** Mention: Gestion Finance-Comptabilité Option: DUT: Sciences Economiques et de Gestion Domaine: Mention: Gestion Option: Marketing-Communication

DUT: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Finance-Comptabilité **Licence Pro:** Sciences de l'Homme et de la Société Domaine: **Institut de Gestion et de Langues** Mention: Information et Communication Appliquées aux Métiers (IGLAM) Option: Médias, Information et Communication **Licence Pro:** Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Option: Finance-Comptabilité

(IMATEC)

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing-Communication

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing-Communication

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option : Gestion des Ressources Humaines

Licence Pro:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention : Administration Economique et

Sociale

Options: - Comptabilité Publique

Fiscalité

Cadastre et Domaines

Institut des Finances SAMAKE Mohamed (IF SAMAKE Mohamed)

Institut de Management et de Technologie

Master:

Domaine : Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Administration Economique et

Sociale

Spécialités : - Comptabilité Publique

Fiscalité

Cadastre et Domaines

	Licence: Domaine: Mention: Option: D	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Droit roit
	Master : Domaine : Mention : Spécialité :	Sciences Economiques et de Gestion Gestion Comptabilité, Contrôle et Audit
Institut des Hautes Etudes en Management (IHEM)	Master : Domaine :	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration
	Mention : Spécialité :	Droit Droit Public
	Master: Domaine:	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration
	Mention : Spécialité :	Droit Privé
	Licence Pro: Domaine : Mention : Option :	Sciences de l'Homme et de la Société Information et Communication Communication Journalisme
	Licence Pro : Domaine : Mention : Option :	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Droit Droit Public
	Licence Pro: Domaine: Mention: Option:	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Droit Relations Internationales
Institut des Sciences Politiques, Relations Internationales et Communications (ISPRIC)	Licence Pro : Domaine : Mention : Option : So	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Sciences politiques ciences Politiques
	Master : Domaine : Mention : Spécialité :	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Sciences politiques Sciences Politiques
	Master : Domaine : Mention : Spécialité :	Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Droit Droit des Affaires et Fiscalité
	Master : Domaine : Mention : Spécialité :	Sciences Economiques et de Gestion Gestion Gestion des Projets

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Management des Projets

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing-Communication

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Management des Projets

Institut Privé Simon Finance Management International (IPSFMI)

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Economie

Spécialité: Banque-Finance-Assurance

Master:

Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Spécialité : Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication

Master:

Domaine : Sciences de la Santé Mention : Santé Publique

Spécialité: Management des Services de Santé et

de Pharmacie

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Economie

Spécialité: Commerce International et Logistique

Licence Pro:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux Informatiques et

Télécommunication

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Gestion des Ressources Humaines

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Economie

Spécialité: Banque-Finance- Assurance

Master:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Réseaux Informatiques et

Télécommunication

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Logistique et Transport

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Ressources Humaines

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Administration et Gestion des

Entreprises

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Logistique et Transport

Institut Supérieur d'Informatique et de

Institut Supérieur de Formation et de

Gestion d'Entreprise (ISFGE)

Management (ISIM)

Institut Supérieur de Commerce (ISC-

BUSINESS SCHOOL)

Licence Pro:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Génie Informatique

Sphon: Geme informatiqu

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Entreprises et des

Organisations

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Logistique et Transport

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option : Secrétariat Assistant de Direction

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Ressources Humaines

Institut Supérieur des Techniques Economiques, Comptables et Commerciales (INTEC-SUP)

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Entreprises et des

Organisations

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing et Technique de

Commercialisation

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option : Audit et Contrôle de Gestion

Institut Supérieur des Techniques Economiques, Comptables et Commerciales (INTEC-SUP) Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Banque-Finance-Assurance

Master:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Réseaux Informatiques et

Télécommunication

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Electronique, électrotechnique,

automatique

Institut des Technologies Appliquées d'Afrique de Bamako (ITA-BAMAKO)

Option: Génie Electrique

Master:

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Finance-Comptabilité

Licence Pro:

Domaine : Sciences et Technologies
Mention : Sciences de l'Ingénieur
Option : Génie Electrique et Energies

Renouvelables

Licence Pro:

Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication

Option: Archivage et Informatique

Documentaire

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Informatique de Gestion

Institut Supérieur de Technologies Appliquées (TechnoLAB - ISTA) Master:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur

Spécialité: Réseaux Informatiques et

Télécommunication

Master:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Génie Electrique et Energies

Renouvelables

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Management des Projets

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité : Informatique de Gestion

Master:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur

Spécialité: Ingénierie des Systèmes, Réseaux

Informatiques et Sécurité

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing-Communication

Licence Pro:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur

Option: Hydraulique

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Logistique-Transport

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Marketing-Communication

Institut Supérieur de Technologie Appliquée et de Gestion (ISTAG)

Master:

Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société

Mention : Information et Communication Spécialité : Communication Journalisme

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Gestion des Entreprises et des

Administrations

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Gestion des Projets

Master:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Réseaux Informatiques et

Télécommunication

Institut Privé des Technologies de Bamako (ITB-Privé)

Licence Pro:

Domaine: Sciences et Technologies

Mention : Informatique
Option : Science Informatique

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Ingénierie Financière

	T
	Master: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Spécialité : Gestion des Ressources Humaines
	Master :
Institut Privé des Technologies de	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
Bamako (ITB-Privé)	Mention: Gestion
	Spécialité : Marketing-Management
	Master :
	Domaine: Sciences et Technologies
	Mention : Informatique Spécialité : Science Informatique
	Spécialité : Science Informatique Licence Pro :
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Option : Finance-Comptabilité
In all of the second of the se	Licence Pro:
Institut Universitaire Privé de Gestion-Talibi (IUPG-T)	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
Gestion Tunor (TeT G T)	Mention: Gestion
	Option: Commerce International
	Licence Pro:
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion Option: Marketing-Communication
	DUT:
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion Option: Secrétariat Assistant de Direction
	Option : Secretariat Assistant de Direction
	DUT:
	Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication
	Option: Communication-Journalisme
	DUT:
Institut Supérieur Privé de	Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit
Management, d'Administration,	Option: Droit des Affaires
de Technologie et d'Industrie de	Licence Pro :
Boulkassoumbougou (ISPMATI)	Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société
	Mention: Information et Communication
	Option: Communication-Journalisme
	Master :
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion
	Spécialité : Finance-Comptabilité
	Master :
	Domaine : Sciences Economiques et de Gestion
	Mention: Gestion Spécialité: Gestion des Ressources Humaines
	Spécialité : Gestion des Ressources Humaines

Université Privée les Grands BIASSON

(UPGB)

DUT:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de la Terre et de

l'Environnement

Option: Mine et Géologie

Licence Pro:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de la Terre et de

l'Environnement

Option: Mine et Géologie

DUT:

Domaine: Sciences et Technologies

Mention : Informatique
Option : Science Informatique

DUT:

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Sciences de l'Ingénieur

Option : Génie des Télécommunications et

Réseaux Informatiques

Institut Supérieur Technique Privé des Arts et Métiers (ISTPAM)

Institut Universitaire Privé de Gestion-Cheick Modibo DIARRA (IUPG-CMD) **Licence Pro:**

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Informatique de Gestion

Licence Pro:

Domaine : Sciences et Technologies

Mention : Sciences de l'Ingénieur

Option : Génie des Télécommunications et

Réseaux Informatiques

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

DUT

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Entreprises et des

Administrations

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option : Informatique de Gestion

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Logistique et Transport

Licence Pro:

Domaine: Sciences de l'Homme et de la Société
Mention: Information et Communication
Option: Communication-Journalisme

Licence:
Domaine: Sciences de l'Homme et de la Société
Mention: Philosophie
Option: Philosophie

Master:

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) / Unité Universitaire de Bamako (UUBa) Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société
Mention : Information et Communication
Spécialité : Communication-Journalisme

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Gestion des Ressources Humaines

Master:

Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société

Mention : Philosophie Spécialité : Philosophie

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Audit et Contrôle de Gestion

Master: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité : Marketing et Vente Master: Université Privée Ahmed Baba (UPAB) Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité: Gestion des Ressources Humaines Master: Domaine: Sciences Economiques et de Gestion Mention: Gestion Spécialité: Informatique de Gestion

Licence Pro:

Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de

1'Administration

Mention : Droit Option : Droit Privé

Licence Pro:

Domaine: Sciences Juridiques, Politiques et de

1'Administration

Mention : Droit Option : Droit Public

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Ressources Humaines

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option : Audit et Contrôle de Gestion

Université Privée de Management et de Technologies Tropicales (UPM2T)

Université Africaine des Sciences (UAS)

Licence Pro:

Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Option : Communication-Journalisme

Licence Pro:

Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux Informatiques et

Télécommunication

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Commerce International

Licence Pro:

Domaine: Sciences Juridiques, Politiques et de

1'Administration

Mention: Droit

Option: Droit des Affaires

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Finance-Comptabilité

Université Privée « LA MEMOIRE SUPERIEURE » (MEMO-SUP)

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Gestion des Ressources Humaines

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Informatique de Gestion

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Logistique-Transport

Licence Pro:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Marketing-Communication

Master :

Domaine: Sciences et Technologies

Mention: Biologie Spécialité: Microbiologie

Université Scientifique Libre de Bamako

(USLB)

Master:

Domaine: Sciences et Technologies

Mention: Biologie

Spécialité: Sciences Biologiques

Master:

Domaine: Sciences et Technologies

Mention : Biochimie Spécialité : Biochimie DUT:

Domaine: Sciences et Technologies Mention: Sciences de la Terre et de

l'Environnement Option: Mine et Géologie

Université Privée les Grands BIASSON

(UPGB)

Licence Pro:

Domaine: Sciences et Technologies Mention: Sciences de la Terre et de

1'Environnement

Option: Mine et Géologie

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Université Privée Modibo Kane Dilly

(UPMKD)

Option: Marketing-Communication

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Option: Informatique de Gestion

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Finance-Comptabilité Option:

Université Privée Modibo Kane Dilly

(UPMKD)

DUT:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Hôtellerie-Tourisme Option:

DUT:

Domaine: Sciences et Technologies Mention: Sciences de l'Ingénieur Option: Réseaux Informatiques et

Télécommunication

DUT:

Domaine: Sciences de l'Homme et de la Société Mention: Information et Communication Option: Communication-Journalisme

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité: Hôtellerie-Tourisme

Master:

Domaine: Sciences et Technologies Mention: Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Réseaux Informatiques et

Télécommunication

Master:

Domaine: Sciences Economiques et de Gestion

Mention: Gestion

Spécialité : Ingénierie Financière **ARTICLE 2**: L'habilitation des programmes de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2017-2018 pour une durée de quatre (04) ans.

Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 25 juillet 2018

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Professeur Assétou Founè SAMAKE MIGAN

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°127/P-CK en date du 11 mai 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Usagers d'Adduction d'Eau Potable Interconnectée de Madina et Alahina», en abrégé (AUAEP Madina-Alahina).

<u>But</u>: L'exploitation efficiente et efficace d'un système d'alimentation et de distribution d'eau potable dans son périmètre; la défense des intérêts communs des adhérents dans le domaine de l'eau potable; la garantie d'un égal accès à l'eau potable pour tous les habitants des localités concernées, en vue d'améliorer leur santé et d'alléger les tâches quotidiennes des ménagères; la gestion saine des ressources financières et toute action permettant le développement du système et l'amélioration de la consommation d'eau potable; la promotion des pratiques d'hygiènes et d'assainissement du milieu et en matière d'eau potable.

<u>Siège Social</u>: Madina (Commune rurale de Séro-Diamanou).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Président</u>: Kaba CAMARA <u>Vice-président</u>: Bakari SIDIBE

Secrétaire administratif: Moussa SISSOKO

<u>Trésorier</u>: Samba SIDIBE

Trésorier adjointe : Sira DIAKITE

<u>Conseiller à l'hygiène et à l'assainissement</u> : Fatoumata CAMARA

<u>Conseiller à l'hygiène et à l'assainissement</u> : Coumba KANOUTE

<u>Conseiller à l'hygiène et à l'assainissement</u> : Ousmane SISSOKO

Secrétaire à l'organisation : Koudédia SIDIBE Secrétaire à l'organisation : Moussa DIAKITE Secrétaire à l'organisation : Mariam TOURE Accord-cadre n°001490 en date du 17 mai 2018, signé entre le gouvernement de la République du Mali et l'ONG-Association dénommé : «Association pour le Développement au Sahel » (ADS), représentée par son Président, Monsieur Idbel Tanett AG MOHAMED.

Siège social: Tessalit au quartier Ahanboubar Tél: (+223) 90 71 29 72.

L'ONG- Association **ADS** signataire de l'Accord-cadre n°001490 avec l'Etat s'engage, conformément à la politique de développement économique, social et culturel de la République du Mali et au présent Accord-cadre, à intervenir dans les zones et domaines énumérés ci-dessous par des actions concrètes, humanitaires et/ou de développement;

ZONE: Régions de Gao, Tombouctou, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

DOMAINES:

- Education, Santé, Artisanat, Elevage, Scolarisation des filles, Maraichage, Produits artisanaux ;
- Assainissement, Bonne gouvernance, Organisation des journées de salubrités contre les maladies la promotion Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Pour le Gouvernement de la République du Mali,

Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation,

Mohamed AG ERLAF

Grand Officier de l'Ordre National

Pour l'ONG-Association ADS

Signataire de l'Accord-cadre n°001490 avec l'Etat,

Président: Idbeltanett AG MOHAMED

Suivant récépissé n°0396/G-DB en date du 17 mai 2018, il a été créé une association dénommée : «Mali-Solidarité», en abrégé (M.S).

<u>But</u>: la protection, l'éducation, des enfants démunis ainsi que la défense de leurs intérêts et leurs droits dans un cadre familial et dans un climat d'affection, de respect et de sécurité, etc.

Siège Social: au village CAN lot n°1 F.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

Président: Habib DIARRA

Vice présidente chargée des relations extérieures : Mme

DIARRA Mariam Flantié DIALLO

Secrétaire général: Mamadou DIALLO

Trésorier: Ismaël DIARRA

Secrétaire chargé du partenariat : Modibo DIOMBELE

Secrétaire chargée de la formation et de l'encadrement :

Mme N'DIAYE Assetou KEÏTA

Secrétaire chargée de la formation et de l'encadrement

adjointe: Mme SOUNTERA Aminata DIALLO

 $\underline{\textbf{Secrétaire charg\'e de la communication}}: Ahmadou \ Baba$

DIALLO

Commissaire aux comptes: Oumar TOURE

Suivant récépissé n°0513/G-DB en date du 20 juin 2018, il a été créé une association dénommée : «Coordination des Associations des Ressortissants de la Commune de Fangasso», (cercle de Tominian, région de Ségou), en abrégé (C.A.R.CO.F).

<u>**But**</u>: Promouvoir le développement socio-économique, éducatif et culturel de la commune de Fangasso, etc.

Siège Social: Baco-Djicoroni ACI, Rue 790, Porte 16.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Bakarou KAMATE

<u>Secrétaire général</u>: Sarambé COULIBALY <u>Secrétaire général adjoint</u>: Sibiri KAMATE <u>Secrétaire administratif</u>: Désiré KONE

Secrétaire administratif adjoint: Beh Vincent DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Isaïe TRAORE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Mamoutou

KAMATE

<u>**2**ème</u> <u>Secrétaire à l'organisation adjoint</u> : Soumaïla

COULIBALY

Trésorier: Mamadou KAMATE

Trésorier adjoint : Honoré SANOU

Secrétaire au développement et à l'environnement :

Biènivo MOUNKORO

Secrétaire au développement et à l'environnement

adjoint: Noussan Jacob DENA

Secrétaire à la communication et à la mobilisation :

Kanan Boubacar KAMATE

Secrétaire à la communication et à la mobilisation

adjoint: Lassine DEMBELE

Secrétaire chargé des relations extérieures : Ousmane

KAMATE

Secrétaire chargé des relations extérieures adjoint :

Amadou KAMATE

Commissaire aux comptes: Guimouni THERA

<u>Commissaire aux comptes adjoint</u>: Samou DIARRA <u>Secrétaire à l'éducation et à la culture</u>: Douty

COULIBALY

Secrétaire à l'éducation et à la culture adjoint : Sizo

KAMATE

Secrétaire aux mouvements associatifs et aux

organisations socio-professionnelles: Yousouf KAMATE

<u>Secrétaire aux mouvements associatifs et aux organisations socio-professionnelles adjoint</u>: Douba

KAMATE

Secrétaire à la solidarité : Lassine COULIBALY

Secrétaire aux sports et loisirs : Issa KAMATE

Secrétaire aux sports et loisirs adjoint : Gaoussou

KAMATE

Secrétaire aux conflits: Alexandre DENA

Secrétaire aux conflits adjoint : Mahamadou DIARRA

Secrétaire chargée des relations avec les femmes :

Bintou KAMATE

Secrétaire chargé des relations avec les jeunes : Jacques

THERA

Secrétaire chargé de la santé : Georges KAMATE

Secrétaire chargé de la santé adjoint : Koni BAYA

Suivant récépissé n°260/CKTI en date du 10 juillet 2018, il a été créé une association dénommée : Association des

Muezzins de Kalaban Coro, en abrégé (AMUKA).

<u>**But**</u>: Regrouper les muezzins autour d'une association ; l'entraide dans le domaine économique et social des membres ; renforcer les capacités des muezzins dans les

règles de l'islam etc.

<u>Siège Social</u>: Kalaban coro (commune de Kalaban Coro).

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

Président: Sinaly DIARRA

<u>Vice - président</u> : Oumar DIAKITE

Secrétaire général: Youssouf COULIBALY

Secrétaire général adjoint: Mamadou COULIBALY
Secrétaire administratif: Souleymane DIALLO
Secrétaire administratif adjoint: Bourama KANOUTE

Secrétaire aux affaires sociales : Drissa KONATE

<u>Secrétaire aux affaires sociales adjoint</u> : Siramankan DOUMBIA

<u>Secrétaire aux affaires sociales 2 eme adjoint</u>: Aly SANGARE

Secrétaire aux affaires extérieures : Oumar SISSOKO

<u>Secrétaire aux affaires extérieures adjoint</u>: Abdoulaye COULIBALY

Secrétaire aux affaires religieux: Alpha GALLO

<u>Secrétaire aux affaires religieux adjoint</u> : Fousseni N'DAOU

Secrétaire à l'organisation : Youssouf COULIBALY Secrétaire à l'organisation adjoint : Bah COULIBALY Secrétaire à l'organisation 2^{ème} adjoint : Binké KANE

Secrétaire aux affaires féminines : Yoro SANKO

<u>Secrétaire aux affaires féminines 1 et adjoint</u> : Fabou COULIBALY

Secrétaire aux affaires féminines 2 eme adjoint : Bayini SAMAKE

<u>Secrétaire aux affaires féminines 3</u>ème <u>adjoint</u>: Bouyé DEMBELE

Suivant récépissé n°0553/G-DB en date du 26 juillet 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants de Kolo et Sympathisants», (commune de Kouladougou, cercle de Bla, région de Ségou), en abrégé (A.R.K.S).

<u>But</u>: Contribuer au développement du village de Kolo, etc.

Siège Social: Banankabougou, Rue 770, Porte 295.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Président</u>: Saïbou DEMBELE <u>Vice président</u>: Adama DEMBELE <u>Trésorier</u>: Yaya DEMBELE

<u>Assistant Trésorier</u>: Brahima BOUARE <u>Commissaire aux comptes</u>: Lassana BOUARE

Secrétaire chargé de la communication : Amedou

DEMBELE

Assistant chargé de la communication : Daouda

BOUARE

Secrétaire à l'organisation : Abdou BOUARE

Secrétaire aux conflits et aux affaires sociales : Sidiki

BOUARE

<u>Secrétaire aux activités sportives et culturelles</u> : Seydou FOMBA

Suivant numéro d'immatriculation n°N-2018-S4b1/0384/A en date du 21 août 2018, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «BENDIYA» des Femmes de BOLITOMO, en abrégé (SCOOPS BENDIYA).

<u>But</u>: Promouvoir l'esprit coopératif entre les membres; intensifier le maraîchage et les autres filières agricoles; promouvoir l'embouche des ovins et caprins; contribuer à l'autosuffisance alimentaire; contribuer à créer des activités génératrices de revenus pour les membres, les femmes du village de Bolitomo, de la commune et voire du cercle de Barouéli; promouvoir l'éducation et la formation des membres; développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres; améliorer la productivité des cultures maraîchères.

<u>Siège Social</u>: **Bolitomo** dans la Commune rurale de Sanando, cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

COMITE DE GESTION

Présidente: Fatouma TRAORE

Secrétaire générale: Penda TRAORE

Trésorière: Fatoumata TAMBOURA

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Présidente: Salimata SANOGO

Membres:

- Rokia MARIKO
- Founè SYLLA

Suivant numéro d'immatriculation n°N-2018-S4b1/0385/A en date du 22 août 2018, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «NIETA» des Femmes de SEGUIBAN, en abrégé (SCOOPS NIETA).

<u>But</u>: Promouvoir l'esprit coopératif entre les membres ; intensifier le maraîchage et les autres filières agricoles ; promouvoir l'embouche des ovins et caprins ; contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; contribuer à créer des activités génératrices de revenus pour les membres, les femmes du village de Séguiban, de la commune et voire du cercle de Barouéli ; promouvoir l'éducation et la formation des membres ; développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres ; améliorer la productivité des cultures maraîchères.

<u>Siège Social</u>: Séguiban Commune rurale de Sanando, cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

COMITE DE GESTION

Présidente : Mariam TRAORE

Secrétaire générale: Wassa DJIRE

<u>Trésorière</u>: Fatoumata SANOGO N°2

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Présidente: Korotimi DEMBELE

Membres:

- Karia DRAME

- Kadja COULIBALY

Suivant numéro d'immatriculation n°N-2018-S4b1/0399/A en date du 07 septembre 2018, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «BENKADI» des Femmes de MOABOUGOU, en abrégé (SCOOPS BENKADI).

But : Promouvoir l'esprit coopératif entre les membres ; intensifier le maraîchage et les autres filières agricoles ; promouvoir l'embouche des ovins et caprins ; contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; contribuer à créer des activités génératrices de revenus pour les membres, les femmes du village de Moabougou, de la commune et voire du cercle de Barouéli ; promouvoir l'éducation et la formation des membres ; développer un système d'épargne et de crédit sur fond propre entre les membres ; améliorer la productivité des cultures maraîchères.

<u>Siège Social</u>: Moabougou, dans la Commune rurale de Sanando, cercle de Barouéli, région de Ségou en République du Mali.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

COMITE DE GESTION

Présidente: Djélika BALLO

Secrétaire générale: Assan DIARRA

Trésorière: Fatoumata DIAKITE

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Présidente : Fatoumata TARE

Membres:

- Tata SOW

- Mariama FANE

Suivant récépissé n°0606/G-DB en date du 13 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association de Santé Communautaire de la Cité des 759 Logements Sociaux de Yirimadio 'I.LAFIA''», en abrégé (ASACOYICI.ILAFIA).

<u>But</u>: Améliorer les conditions de santé de l'aire de santé des zones de Yirimadio Cité (Yorodjambougu, Zerny, Kababougou), etc.

Siège Social: Yirimadio Cité des 759 Logements sociaux,

Rue 409, Porte 355.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Alassane Maïga

Vice-président: Sedima CAMARA

Secrétaire administratif : Salif TIMBINE

Secrétaire administratif adjoint : Alkaïdy TOURE Trésorier général : Goundo Mady SISSOKO Trésorière adjointe : Mme Mariam KOMINAN

Secrétaire à l'information: Mme Mah KEÏTA

Secrétaire adjoint à l'information : Mamadou

DEMBELE

Secrétaire aux relations extérieures : Fadibi DOUMBIA

Secrétaire à l'organisation : Harouna DABO

Secrétaire adjoint à l'organisation: Fousseyni DIALLO

Commissaire aux comptes: Abdoulaye BASS

<u>Commissaire adjointe aux comptes</u>: Mme LY Fatoumata

COULIBALY

Commissaire aux conflits: Balla Moussa SIDIBE

Commissaire adjoint aux conflits: Mamadou

DEMBELE

COMITE DE GESTION

Président: Alassane MAÏGA

Membres:

- Salif TIMBINE
- Goundo Mady SISSOKO
- Mme Mariam KOMINAN
- Abdoulaye BASS

COMITE DE SURVEILLANCE:

Président: Mamadou SANOGO

Membres:

- Mme Hawa GUINDO
- Toumani Y

AFFA

- Ibrahim DICKO
- Adama SACKO

Suivant récépissé n°0607/G-DB en date du 13 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Etudiants des Etudes Supérieures du Mali», en abrégé (A.E.Su.M).

<u>But</u>: Converger les jeunes maliens sortants des Universités franco-arabes, ou ceux qui continuent leurs formations en master ou doctorat à l'intérieur du pays ou de l'extérieur, etc.

Siège Social: Kalaban-Coura, Rue 257, porte 6969

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président : Ali SIDIBE

<u>1er Vice-président</u>: Modibo BOLLY <u>Secrétaire général</u>: Ousmane CISSE

Secrétaire général adjoint : Moussa DEMBE
Secrétaire à l'organisation : Hassim BOUARE
Secrétaire à l'organisation : Muhamad BOIRE
Secrétaire chargé des finances : Djakardja KONATE

Secrétaire à la communication et à la mobilisation

électronique: Ibrahim DIAGOURAGA

Secrétaire à la communication et à la mobilisation

électronique: Ousman DIABY

Secrétaire à l'éducation, culture et loisirs : Issiaka

FOFANA

Secrétaire adjoint à l'éducation, culture et loisirs : Halid

MAÏGA

Secrétaire aux sports: Soulayman TRAORE

Secrétaire aux relations intérieures et extérieures : Ali

DIARRA

<u>Secrétaire aux affaires féminines</u> : Alhamziatou MAÏGA <u>Secrétaire aux affaires féminines</u> : Amina KAMPO

Secrétaire aux conflits : Abdurrahman CISSE

Suivant récépissé n°0614/G-DB en date du 13 septembre 2018, il a été créé une association dénommée :

«Association La Solution», en abrégé (L.S).

<u>But</u>: Apporter sa pierre à la construction de la Nation,

etc.

Siège Social: Torokorobougou, Rue 400, Porte 120.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

Président: Issa DIAKITE

<u>Secrétaire générale</u> : Oumou DIALLO <u>Secrétaire administratif</u> : Salif SIDIBE

Secrétaire administrative adjointe : Maïmouna KONE

<u>Secrétaire à l'organisation</u>: Bintou DIA <u>Trésorier général</u>: Mouhamadou SIDIBE <u>Commissaire aux comptes</u>: Modibo CAMARA

Suivant récépissé n°0035/MATD-DGAT en date du 17 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association d'Amitié Historique Mali-Arabie Saoudite», en abrégé «A.A.H.M.A.S»

<u>But</u>: Contribuer à la promotion de l'amitié historique et la fraternité entre les peuples du Mali et d'Arabie Saoudite, rapprocher l'image historique et moderne de l'Arabie Saoudite à la communauté malienne, etc.

<u>Siège Social</u>: Baco-Djicoroni ACI, Rue: 612, porte: 16 près de la Police du 15^{ème} Arrondissement en Commune V du District de Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Mahamadou SANGARE

Secrétaire général : Youssouf DIAGOURAGA

Secrétaire administratif: Oumar DIAKITE

Secrétaire à l'Education, aux Arts et Cultures : Ousmane

Moumini SANOGO

Secrétaire aux relations extérieures: Ahmed

DOUCOURE

Secrétaire à l'organisation : Ahmad SANGARE

Secrétaire à l'information et à la presse : Mouhamadou

KIMBRY

Secrétaire chargé des questions réseaux sociaux : Oumar RAMRA

BAMBA

Secrétaire à la promotion des jeunes : Ibrahim SYLLA

Trésorier général: Mohamed B. SYLLA

Secrétaire à la promotion féminine : Lala TOURE Commissaire aux comptes : Bahady DJENEPO Secrétaire aux conflits : Aboubacar CAMARA

Suivant récépissé n°027/PC.Y en date du 18 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : Association « TUWAAXUN FUUGE » ou la Jeunesse en Action.

<u>**But**</u>: Lutter contre l'analphabétisme ; promouvoir l'andragogie ; promouvoir le développement, la paix et l'entraide sociale.

Siège Social: Krémis (Commune rurale de Krémis), Cercle

de Yélimané.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Président</u>: Toudo SIDDOKO <u>1^{er} Vice président</u>: Fodié TRAORE

Secrétaire administratif: Moussa SAMBAKESS

Trésorier général: Basikou FOFANA

Secrétaire à l'information et à la communication : Fodié FADIGA

<u>Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation</u> : Gounédy TRAORE

<u>Secrétaire aux relations extérieures</u> : Moussa H. DIARRA

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Mme Gatta FOFANA

Secrétaire aux comptes: Cheickné TRAORE

<u>Secrétaire aux relations féminines</u> : Mme Bintou DIANKA

Suivant récépissé n°054/P-CKK en date du 21 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Anciens Elèves et Sympathisants de l'Ecole de Tienfala», en abrégé «AESET»

<u>But</u>: Mobiliser les anciens et sympathisants autour des problèmes de l'école; cultiver chez les élèves l'esprit de tolérance et de respect mutuel pour le renforcement des liens de fraternité et de solidarité; amener les élèves au respect strict du règlement intérieur de l'école; accompagner les autorités administratives, politique et singulièrement la Direction de l'école dans la formation intellectuelle, physique, civique et morale des élèves en vue de l'instauration d'une culture d'excellence pendant et après leur formation entre autre.

Siège Social: Tienfala.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Sékouba SINAYOKO

<u>Vice-président</u>: Adama Djokolo COULIBALY <u>Secrétaire administratif</u>: Ousmane KONE

<u>Secrétaire administratif adjoint</u>: Issa COULIBALY <u>Secrétaire au développement</u>: Moriba SINAYOKO <u>Secrétaire adjointe au développement</u>: Mariam BARRY

Secrétaire aux relations extérieures : N'Fa DIABATE

<u>Secrétaire adjointe aux relations extérieures</u> : Ramata TRAORE

Secrétaire aux finances: Boh dit Bafing COULIBALY

Secrétaire adjoint aux finances : Boulkassoum FANE

Secrétaire aux affaires sociales : Samakono TRAORE

1 gr Secrétaire adjoint aux affaires sociales : Monzon

COULIBALY

<u>2ème</u> <u>Secrétaire adjointe aux affaires sociales</u>: Fanta

SOUKO

Secrétaire à la communication et à l'information :

Mamadou KANTA

Secrétaire adjoint à la communication et à

<u>l'information</u>: Mamadou COULIBALY

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Badjan

COULIBALY

Secrétaire adjoint à l'éducation et à la culture : Garan

COULIBALY

Secrétaire à l'organisation: Moussa SISSOKO

<u>1er</u> <u>Secrétaire adjoint à l'organisation</u>: Fousseïny

DIARRA

<u>2ème</u> <u>Secrétaire adjointe à l'organisation</u> : Djouma

DIARRA

3ème Secrétaire adjoint à l'organisation: Moussa

DIALLO

Commissaire aux comptes : Daba COULIBALY

Commissaire aux comptes : Moussa DIARRA

Suivant récépissé n°310/CKTI en date du 28 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour l'Environnement et de l'Assainissement pour un Meilleur Cadre de Vie», en abrégé (AMAVEC).

<u>But</u>: Concevoir et élaborer des actions et /ou des projets d'assainissement et de protection de l'environnement, de conservation de la biodiversité et de préservation des espaces verts; agir en collaboration avec les administrations compétentes; les collectivités décentralisées et les organismes spécialités, pour la mise en œuvre des dits projets, etc.

<u>Siège Social</u>: N'Tabacoro Logement Sociaux (Commune de Kalaban Coro).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

<u>Présidente</u>: Hélène ARGIDAME <u>Secrétaire général</u>: Adama KONE Secrétaire à l'organisation : Assitan DOUCOURE

<u>Secrétaire au développement et à la formation</u>: Fatoumata SIDIBE

Secrétaire à la communication : Oumar BAYO

<u>Secrétaire chargée de l'hygiène et de l'assainissement</u> : Hawa DOUMBIA

<u>Secrétaire aux affaires sociales et à la solidarité</u> : Mariam BIRIDOGO

<u>Trésorière générale</u>: Monique KALAMBERY

Trésorier général adjoint : Marc THERA

<u>Secrétaire chargée aux activités féminines</u> : Hawa GUINDO

Commissaire aux conflits: Kadidiatou Chérif HAÏDARA

Suivant récépissé n°0676/G-DB en date du 03 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement d'Idiely-Do», en abrégé (A.D.I.D.O).

<u>But</u>: Renforcer la solidarité entre les ressortissants d »Idiely-Do, etc.

Siège Social: Kalaban-Cour, Rue 131, Porte 623.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

<u>Président</u>: Mahamadoun GUINDO <u>1er Vice-président</u>: Amadou GUINDO

<u>2ème</u> <u>Vice-président</u>: Jean dit Akouni GUINDO

Secrétaire administratif: Abdoulaye dit Vieux GUINDO
Secrétaire administratif adjoint: Antimé GUINDO
Trésorier général: Jean dit Amassagou GUINDO
Trésorier général 1 er adjoint: Sammuel GUINDO
Trésorier général 2 eme adjoint: Benoit GUINDO

<u>Secrétaire général à l'information et à l'organisation</u>: Douro GUINDO

Secrétaire général à l'information et à l'organisation 1^{er} adjoint : Adama GUINDO

<u>Secrétaire général à l'information et à l'organisation</u>
<u>2ème adjoint</u>: Amadomo GUINDO

Secrétaire général à l'information et à l'organisation 3ème adjoint : Emmanuel GUINDO

Secrétaire général à l'information et à l'organisation <u>4ème</u> adjoint : Boureima GUINDO Secrétaire général à l'information et à l'organisation 5 ème adjoint : Anaye GUINDO

<u>Secrétaire aux relations extérieures</u> : Aldjouma GUINDO

<u>Secrétaire aux relations extérieures adjoint</u>: André GUINDO

Secrétaire chargé de la culture : Ogobara GUINDO

<u>Secrétaire chargé de la culture adjoint</u> : Boukary GUINDO

Secrétaire aux conflits: Oumar GUINDO

Secrétaire aux conflits adjoint : Eli GUINDO

<u>Secrétaire à la promotion de la femme</u> : Salimata ONRON

Secrétaire à la promotion de la femme adjointe : Adama GUINDO

Suivant récépissé n°0692/G-DB en date du 12 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «Groupement National des Entreprises de Gardiennage de Transport de Fonds de Surveillance et de Protection des Personnes», en abrégé (G.N.E.G.S.T.F.P.P).

<u>But</u>: Promouvoir les intérêts généraux ainsi que l'étude de toutes les questions liées au développement des entreprises de gardiennage, de surveillance, de transport de fonds et de protection des personnes, etc.

<u>Siège Social</u>: Darsalam, rue porte 204.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU:

Président: Mamadou SIDIBE

<u>1 ère Vice présidente</u>: Madame GUINDO Fanta SISSOKO <u>2 ème Vice présidente</u>: Mme NIONO Fatoumata KAMARA

<u>1er Secrétaire aux relations extérieures</u> : Yamadou KEÏTA

<u>2ème Secrétaire aux relations extérieures</u>: Djibril TOGO

<u>3ème</u> <u>Secrétaire aux relations extérieures</u> : Tidiane GUISSE

<u>1er Secrétaire à l'organisation</u>: Bah MAKANGUILE <u>2ème Secrétaire à l'organisation</u>: Chaka SANGARE <u>3ème Secrétaire à l'organisation</u>: Sidiki DOUMBIA

<u>1er Secrétaire aux conflits</u>: Duffaut BERTRANT <u>2ème</u> <u>Secrétaire aux conflits</u>: Makan KONE <u>Trésorier général</u> : Amadou DEMBELE

Trésorier général adjoint : Ali BOUARE

Secrétaire aux affaires juridiques: Moghrabi Mohamed

Secrétaire adjoint aux affaires juridiques: Madany

vieux DOUCOURE

<u>1er</u> <u>Commissaire aux comptes</u> : Aliou SANGARE

<u>2ème</u> <u>Commissaire aux comptes</u> : Berthin DEMBELE

Suivant récépissé n°003/P-CA en date du 15 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «TIHOURA WEN».

<u>But</u>: La valorisation, la promotion et le développement de la formation pratique aux métiers dans la région et plus particulièrement à Abeïbara; contribuer au développement économique du cercle; promouvoir la paix et l'unité Nationale.

Siège Social: Abeïbara.

<u>LISTE DES MEMBRES DU BUREAU</u>:

Président : Dida BADI

Trésorier principal : Attayoub AG BOUAZZA

Commissaire aux conflits: Cheikh AG ALHOUSSEYNI